

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3, L 143-3 et R 142-3  
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION** ou **SUBSTITUTION**, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.  
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

**OBSERVATION** : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

**VENZOLASCA : 78 a 50 ca** : Lieudit Mugale : Section B n° 1451

**Nature** : Terres et verger

**Bâtis** : - Une maison de maître de type R+2 + combles.

- Bâtiment de plain pieds à usage de dépendance et de pool house.

**Classification dans un document d'urbanisme** : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **06/04/2020**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **22/04/2020** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées : 06.17.13.43.65

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : [direction@safer-corse.com](mailto:direction@safer-corse.com)

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE **à la date du 06/04/2020, l'heure 00H01** : [www.corse.safer.fr](http://www.corse.safer.fr).

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS